

Première exposition de l'atelier d'aquarelles : un succès mérité!



Lorsque les participants à cet atelier nous ont proposé d'organiser une exposition des aquarelles réalisées depuis la création, en septembre 1010, d'un atelier au sein de notre maison, nous avons souscrit immédiatement à cette initiative.

Affiches et invitations furent imprimées et distribuées; il restait aux participants à choisir parmi les nombreuses réalisations ce qu'ils allaient

exposer.

Le vendredi 2 mars, dès le matin, les artistes installaient avec minutie leurs œuvres en veillant à soigner autant la disposition que les jeux d'éclairage.

Et à 19 heures, avec une certaine fébrilité et impatience, ils attendaient les premiers visiteurs.

Ils ne furent pas déçus, car c'est en présence d'un public nombreux que l'exposition fut inaugurée et que la qualité et la diversité de leurs tableaux fut appréciées.

Le résultat de deux ans de créativité, soit plus de 80 aquarelles, décoraient les grilles et les murs de la salle Robert Joly.





Ce fut aussi l'occasion, en temps que Président et au nom du conseil d'administration de notre maison, de remercier Anne-Marie André - initiatrice et animatrice de cet atelier qui a si bien fait partager sa passion - en ces termes :

« Cette passion, vous allez la retrouver ce soir dans les réalisations de ses élèves, élèves au sens premier du mot ; celui qui reçoit les leçons du maître.

Recevoir, c'est un cadeau l'on offre à quelqu'un sans rien attendre en retour, dans l'intention de le surprendre ou de lui être agréable.

Et je pense que c'était bien les intentions d'Anne-Marie :

Leur offrir un moyen d'expression supplémentaire qui leur était, pour la grande majorité, inconnu ;

Les surprendre en leur faisant découvrir leur potentiel créatif, artistique mais aussi émotif ;

Leur être agréable à travers l'apport de connaissances et être agréable aux autres, donc à nous, lorsque nous admirons les dizaines de peintures exposées ce soir.

Pour ces cadeaux, Anne-Marie, MERCI ».

Le lendemain, de 10 à 18 heures, plusieurs dizaines de visiteurs continuaient à venir admirer, le mot n'est pas trop fort, les tableaux exposés. Un certain nombre ont d'ailleurs trouvé acquéreurs.

Nous pensons qu'ils n'en resteront pas là car leur talent est en pleine évolution.

Notre souhait : que d'autres amateurs souhaitant s'initier à l'aquarelle les rejoignent : ils seront certainement étonnés de ce qu'ils sont capables de réaliser après quelques séances.

Anne-Marie André, notre animatrice nous communique

Les prochains ateliers seront organisés les 19 et 30 avril aux heures habituelles, soit de 14 à 16h30.

La participation reste fixée à 6 € par séance, papier et café compris et parfois la petite friandise inattendue.

Nous vous invitons à téléphoner préalablement car le nombre de participants par séance ne peut dépasser 12 à 15 personnes maximum afin de permettre de dispenser conseils et assistance, toujours dans la bonne humeur.

Yvan Nicaise



Dans ce numéro

Première exposition de l'atelier d'aquarelles : un succès mérité ! 19 et 30 avril : atelier d'aquarelles	p.2
Jeudi 26 avril à 19h00 : Assemblée Générale annuelle des membres de notre Maison de la Laïcité	p.5
Après le café-citoyen du 23 mars sur l'exécution des peines	p.7
Vendredi 20 avril à 19h30 : conférence-débat de Luis Aquino « Vivre le couple : une formidable école d'humanité »	p.8
Réflexion avant la conférence « Vivre le couple »	p.9
Samedi 5 mai : voyage à Liège aux « Territoires de la Mémoires »	p.12
Découvrir la laïcité : nouvelle édition du Centre d'Action Laïque	p.14
30 avril et 30 mai : cours d'italien	p.15
Lundi 16 avril à 14h15 : « Les Lundis du Préau »	p.16
Réflexion : « La liberté des uns s'arrête là où commence la liberté des autres ! »	p.17
Lundi 23 avril à 12h00 : notre repas du mois	p.18
Mieux comprendre le Droit des conflits armés et la Justice pénale internationale	p.19
Du 15 au 24 mai : Expli-City	p.22
29 avril : art floral	p.23

Maison de la Laïcité ASBL

Contact bureau : Paola Esposito - 064/44 23 26

Adresse mail: laicite.mlz@skynet.be

Site internet: www.morlanwelzlaicite.be

Cotisation 2012

Il reste quelques membres en retard de cotisation 2012 Vous pouvez la renouveler par versement au compte IBAN n° BE76 0682 1971 1895 de La Maison de la Laïcité ASBL – Morlanwelz Avec la mention : cotisation 2012 (Mentionner les noms si plusieurs cotisations)



Jeudi 26 avril à 19 heures : Assemblée Générale annuelle des membres de notre Maison de la Laïcité



Une assemblée importante pour notre maison

Lors de cette assemblée générale annuelle, le Conseil d'administration présente aux membres le rapport administratif, le rapport moral et le rapport financier de l'année 2011.

Il présente et propose également le budget 2012 et les perspectives pour l'année en cours. C'est une réunion sérieuse, empreinte d'une

certaine rigueur, qui doit réunir le maximum de nos membres car les enjeux sont importants.

Que serait notre maison, notre laïcité sans projets ni participation de ses membres ?

Dans le rapport envoyé à tous nos membres, nous avons écrit :

Une Maison de la Laïcité sans perspective concrète ne serait qu'une enseigne voire une façade marquant une présence dans la cité mais vide de contenus et de projets.

Ce serait une bien pâle image de la laïcité et de ce que nous voulons être.

Aussi nous nous faisons un devoir de mettre en place régulièrement des activités ouvertes à tous à caractères éducatif, récréatif et philanthropique.

Une Maison de la Laïcité est bien plus qu'un lieu de rencontres ; c'est le point de contact de la communauté laïque dans la cité, un espace marqué par une volonté commune à tous ses membres, volonté reprise dans le premier article de la Charte des Maisons de la Laïcité :

« La Maison de la Laïcité ou Maison Laïque est le centre communautaire de tous ceux qui, dans un esprit indépendant de toute confession, adoptent le libre-examen comme méthode de pensée et d'action et optent pour une société plus



juste, progressiste et fraternelle, favorisant l'autonomie et la responsabilité des individus, des collectivités, et le respect des différences».

Durant toute l'année écoulée, les membres du Conseil d'administration, tous bénévoles, entourés de membres tout aussi bénévoles, se sont fixés un seul et même objectif : faire vivre, dans notre entité, une maison porteuse de valeurs humaines, sociales et aussi culturelles dans une ambiance conviviale et fraternelle; en bref faire vivre les valeurs laïques.

Cafés-citoyens ou conférences-débats, Cinéma des Résistances, Lundis du Préau, repas philanthropiques ou autres, ateliers d'art floral et d'aquarelles, place aux enfants, expositions thématiques ou artistiques, ... soit des dizaines d'heures de rencontres, d'échanges, de réflexions, de gaîté, de convivialité, de créativité, de philanthropie,... de vivre ensemble.

Si nous vous invitons à **être présents à l'assemblée générale du 26 avril**, ce n'est pas pour recevoir de nos membres des remerciements, des félicitations ou des reproches : nous savons que nous pouvons recevoir l'un ou l'autre, voire les trois.

Ce que nous attendons de nos membres, qu'ils aient participé plus ou moins à nos activités, voire pas du tout, **c'est qu'ils nous apportent leurs avis, leurs souhaits, leurs attentes** pour que cette maison, inaugurée exactement le 20 mars 1998 soit, comme depuis plus de 14 ans, l'expression concrète et vivante de la présence laïque dans l'entité de Morlanwelz.

Dans notre invitation de l'an dernier, nous rappelions que notre maison n'est ni *un foyer d'accueil, ni une maison de quartier, ni une église, ni un temple, ni une* synagogue, ni un café ou un cybercafé.

C'est un **lieu de liberté d'expression** dont la ligne directrice puise dans les mots émancipation, solidarité, justice, progrès, égalité, tolérance, démocratie, mais aussi indignation, contestation, révolte.

La société n'évolue malheureusement pas toujours dans cette direction.

Notre maison a, peut-être plus qu'auparavant, des raisons d'exister et de rayonner.

Nous vous donnons donc rendez-vous pour débattre de notre futur le 26 avril à 19 h00 et partager, par la même occasion, le verre de l'amitié.

Pour le conseil d'administration, Yvan Nicaise, Président.



Après le café-citoyen du 23 mars sur l'exécution des peines



Nous avions proposé à nos membres et sympathisants de consacrer un

café-citoyen à un débat et à une réflexion sur les peines et leurs modalités d'application : les participants n'ont pas été déçus.

Grâce aux trois intervenants - François Demoulin, Substitut du procureur du Roi de Mons, Benoit Van der Meerschen, Directeur de la cellule étude et stratégie au CAL et Philippe Walkowiak, Rédacteur en chef du service politique de la RTBF-radio - bien des questions que nous nous posions sur ce sujet ont reçu des réponses mais aussi nous ont apporté une vision parfois bien différente du fonctionnement de la justice en matière d'exécution des peines.

François Demoulin, par un exposé très précis sur la loi existante, les nombreuses modalités de son application, leurs incidences sur la réinsertion des détenus, ... exposé soutenu par de nombreux exemples concrétisant ses dires.

Benoit Van der Meerschen, par une approche mettant en parallèle justice et dignité humaine, l'un n'allant pas sans l'autre, mais parfois difficile à concilier en raison des conditions d'incarcération, d'une justice encore trop imprégnée du concept de répression mais pas suffisamment du celui de prévention ou de réhabilitation.

Philippe Walkowiak, par la mise en évidence de l'impact médiatique lors d'évènements où émotion et raison s'affrontent, où les décisions judiciaires semblent éloignées de ce que la population perçoit.

C'est à regret qu'il a fallu, après avoir remercié chaleureusement les trois conférenciers, mettre un terme à ce café-citoyen afin d'éviter l'heure tardive... Ce qui n'empêcha pas, au bar, les conversations animées entre participants et conférenciers.

Yvan Nicaise



Vendredi 20 avril à 19h30 : conférence-débat « Vivre le couple : une formidable école d'humanité »

Le mariage a beaucoup évolué dans les sociétés occidentales

D'une obligation de se marier pour répondre à des alliances financières, de familles ou de culture, le mariage est devenu progressivement affaire de choix personnel. Il n'est d'ailleurs plus obligatoire de se marier pour vivre en couple actuellement. Mais vivre en couple par choix implique également une évolution personnelle de chaque partenaire pour qu'il puisse se réaliser et réaliser le projet commun du couple. Les partenaires évoluent d'une vie en couple vers une vie de couple, où chacun peut arriver à s'épanouir tout en épanouissant l'autre et le couple. Il y va de la responsabilité de chacun d'y travailler. Vivre le couple est un élément essentiel d'insertion au sein d'une société en permanente transformation. Il y a de plus en plus de divorces parce que les partenaires ne parviennent pas à surmonter leurs blessures et à construire un projet commun.

C'est le travail nécessaire au dépassement de ces blessures pour arriver à vivre le couple que Luis Aquino se propose de nous illustrer lors de cette conférence. Comprendre l'origine et le sens du conflit est déterminant pour le résoudre et retrouver la sérénité, les satisfactions et le dynamisme de la vie à deux.

Mieux connaître le conférencier

Luis Aquino est originaire du Paraguay, en Amérique du Sud. Ayant achevé ses études de philosophie, à 23 ans, il se rend en Italie pour étudier la théologie et, quatre ans plus tard, la psychopédagogie. En même temps, il démarre son analyse personnelle et, quelques années plus tard, a formation auprès d'Antonio Mercurio, qui

commence à proposer une nouvelle approche analytique, la Sophia-analyse. En 1982 commence une fructueuse collaboration avec lui qui permettra la naissance d'un institut à Genève et, successivement, à Bruxelles et à Paris. Après que des soucis de santé aient fini par empêcher Antonio Mercurio de

continuer à voyager, Luis Aquino animera la vie de ces trois instituts pendant une dizaine d'année. Depuis 1994, il s'installe à Bruxelles et dédie le meilleur de ses énergies à l'étude et à la pratique du travail avec les couples. Il soigne actuellement la deuxième édition de son ouvrage « Une belle histoire imparfaite » qui sera suivi d'un cycle de conférences en Belgique et à l'étranger pour partager le fruit de trente ans d'expérience.

Dominique Patte

- Tous les hommes sont menteurs, inconstants, faux, bavards, hypocrites, orgueilleux et lâches, méprisables et sensuels.
- Toutes les femmes sont perfides, vaniteuses, artificieuses, curieuses et dépravées.
- (...)
- Mais s'il y a au monde une chose sainte et sublime, c'est l'union de deux de ces êtres si imparfaits et affreux.

Alfred De Musset: "On ne badine pas avec l'amour" (1834).

Réflexion avant la conférence « Vivre le couple – une formidable école d'humanité »

De la société au couple et vice-versa

Vivre en démocratie, c'est accorder à la population un droit de regard sur les lois et la gouvernance du pays, sur la liberté qu'elle s'octroie ou qu'elle limite pour permettre la vie en société¹.

Riccardo Petrella, dans son livre « *Désir d'humanité - Le droit de rêver* », nous dit « Toute personne a envie de vivre en tant qu'être « humain », de manière décente, d'être reconnue et respectée dans sa dignité, pour ce qu'elle est. Nous désirons tous qu'on nous dise « bonjour », qu'on puisse vivre en sécurité, sans la peur et la terreur de la guerre, et que l'on puisse chercher à améliorer notre situation et celle de nos proches.² »

Petrella développe dans son essai d'une part la capacité des humains à rêver l'impensable et à dépasser ses limites pour avancer, d'autre part l'envie de la



richesse et du pouvoir et enfin comment trouver le moyen de construire une société basée sur notre capacité de la rêver solidaire.

Son constat : « personne n'empêchera les êtres humains de « rêver » un monde meilleur, même si tous les « rêveurs » savent que la construction d'un monde meilleur ne sera jamais définitive et qu'il y aura toujours un mieux possible audelà des confins atteints à un moment donné dans un lieu donné. Le rêve est vie. Il est aussi indispensable à la vie que l'eau, l'air, l'amour. Selon le poète Aragon : « l'Homme qui a des rêves ne meurt pas. » ² »

Construire son devenir

« La construction du devenir est comme la traversée de l'océan par un bateau : la navigation est soumise à l'influence du hasard et de l'incertain (les « forces » de la nature), du nécessaire (l'équipage doit être composé de marins expérimentés) et du volontaire (il faut connaître les objectifs du voyage ainsi que la destination finale, et

avoir préparé le plan de navigation) ² »... Pour Petrella, l'aléatoire du devenir « n'est pas exclusivement dû au hasard, à l'incertitude, aux « imprévisibles » ² ». Il est aussi lié à la variété et à la multiplicité des acteurs en présence et à leurs différences rendant les dynamiques sociales fort complexes.

- « « Penser le devenir » signifie avoir des imaginaires communs, être poussés par des désirs communs, rêver ensemble... Rêver, ce n'est pas fuir la réalité ²». « C'est larguer les évidences, quitter délibérément les sentiers de l'obéissance, se projeter dans une réalité qu'on ose penser différente³. »
- « « Le temps des impossibles » est l'œuvre de la responsabilité/solidarité qui « habite » le sein des peuples... L'invitation est adressée... aux êtres humains qui sont convaincus qu'il est possible d'agir ensemble pour changer le cours des événements.
- « Si l'homme est un loup pour l'homme, les peuples africains, notamment les Peuls, ont toujours affirmé que l'homme est un remède pour l'homme⁴. Pour eux, les humains « se portent remède » mutuellement l'un étant l'espoir pour l'autre, chacun étant source de commencement (se dire bonjour) pour les autres.
- « Le plus important pour les êtres humains d'aujourd'hui, n'est pas d'apprendre à survivre, à être les meilleurs, les plus compétitifs, mais d'apprendre à vivre ensemble. De réapprendre à se dire « Bonjour ». Tel est le sens du droit de rêver.² »



C'est là un projet de société bien différent de la vision consumériste et individualiste.

Petrella nous livre une remarquable analyse de la société, nous y trouvons les fondements de ce qui nous fait Hommes, nos désirs, nos blessures, notre capacité de construire, notre capacité de détruire et notre capacité de rêver la société.

La vie de couple comme microcosme d'une vie en société

Commencer à construire la société commence par sa propre construction personnelle. C'est dans notre vie de couple que nous transposons notre manière d'être en relation avec les autres, avec l'autre. C'est dans cette microsociété que nous revivons toutes nos blessures, construisons et détruisons rêves et projets, évoluons vers des projets communs où chacun pourra s'y retrouver.

C'est dans notre capacité d'évolution personnelle que nous trouverons les bases d'un cheminement de couple, luimême microcosme de notre relation à la société, au monde.

Dominique Patte

Références:

- 1. D'après le « Dictionnaire philosophique » d'André Comte-Sponville, Ed. PUF, coll. Perspectives critiques, 2001.
- 2. Riccardo Petrella, « Désir d'humanité Le droit de rêver », Ed. Labor, coll. La Noria, 2004.
- 3. Myriam Tonus, « Dangereuse l'utopie ? » dans *La Libre Belgique*, 30 novembre-1^{er} décembre 2002.
- 4. Reginald Moreels, « Seul l'homme peut guérir l'homme », Ed. Cimic, 2000.

Il n'y a que ceux et celles qui croient dans le futur qui plantent des arbres.

Dicton populaire



Samedi 5 mai 2012 : une journée à Liège sous le signe du souvenir et de la résistance

Une organisation de notre Maison

Pourquoi ce voyage?



En octobre 2011, l'exposition itinérante du Centre d'éducation à la tolérance et à la résistance de Liège, appelé communément « Les Territoires de la Mémoires » fut présentée au Centre Culturel « Le Sablon » dans le cadre de la quinzaine « Triangle rouge ».

Nous nous sommes associés à cette initiative par la projection, le 13 octobre 2011, du film « Liberté »

dans notre « Cinéma des Résistances ».

Cette quinzaine marquait la signature d'une convention de partenariat pour une durée de 5 ans entre les Territoires de la Mémoire et notre commune qui devient donc :

- Un partenaire citoyen pour renforcer le cordon sanitaire éducatif,
- Un partenaire pédagogique par des échanges permanents avec tous les acteurs de l'éducation,
- Un partenaire financier en soutenant symboliquement cette association,
- Un partenaire culturel grâce à de nombreux outils et ressources mis à disposition.

Notre maison de la Laïcité organise le samedi 5 mai prochain, un voyage à Liège en car dont le but premier est la visite de cet espace muséal suivi d'un aprèsmidi à Liège.

Programme de la journée

8h30 : Départ vers Liège

Rassemblement face à la Maison de la Laïcité

10h00 : Accueil aux « Territoires de la Mémoire »

Présentation du musée, projection d'un film en alternance avec le parcours muséal symbolique par groupe de 12 à 15 personnes.

12h00: Repas buffet-boisson comprise dans les locaux

14h00 : Temps libre dans Liège ou

visite de l'aquarium (supplément adulte : 5 € - Senior : 4,5 €- Etudiant : 2,6 €)



17h30 : départ pour Morlanwelz (arrivée à 19h00)

Date limite d'inscription : réservation jusqu'au le 30 avril par paiement à notre maison ou par versement au compte IBAN n° BE76 0682 1971 1895 de « la Maison de la Laïcité ASBL – Morlanwelz ».(**Réservation + supplément aquarium si souhaité**)

Prix : 28 € / personne buffet et boisson comprise au repas.

Attention: 40 personnes maximum dans le car.

Remarque : cette visite n'est pas destinée aux enfants de moins de 12 ans car le déroulement de la visite organisée à notre intention n'y est pas adapté.

Par contre, elle est vivement recommandée après 12 ans à nos enfants et adolescents et favorise le dialogue entre générations.

Pour en savoir plus - Le parcours symbolique



C'est une expérience empreinte d'émotions et de respect pour toutes les victimes de la barbarie nazie. Au fil des témoignages de rescapés et des extraits du film "Nuit et brouillard " (A. Resnais), il évoque l'itinéraire d'un déporté dans les camps de concentration et d'extermination.

Cette "mise en situation" symbolique pose la question de la responsabilité de chaque citoyen et de l'implication individuelle. (50 minutes).

Ne tardez pas à vous inscrire

Yvan Nicaise

La Commune de Morlanwelz, la Province de Hainaut, la Région Wallonne, Picardie Laïque, la Communauté Française, soit de manière générale, soit ponctuellement, soit financièrement, soit en aide-services, nous subsidient pour réaliser nos activités et gérer nos locaux.

Les activités que nous organisons sont ouvertes à tous.

Nous vous accueillons dans une ambiance conviviale.

La Maison de la Laïcité est accessible aux personnes à mobilité réduite.



Découvrir la laïcité Nouvelle édition du Centre d'Action Laïque

Découvrir la laïcité... L'exercice pourrait sembler téméraire, tant le concept, pourtant historiquement établi, tend à évoluer avec les changements sociétaux. Sa mise en œuvre dépend, certes, de ces changements ; mais elle vise aussi à les rendre harmonieux et ouverts à tous.



Découvrir la laïcité est une référence mais ne sera jamais une bible – n'en déplaise à ceux qui aimeraient pouvoir stigmatiser un laïcisme qui, par définition et par la grâce du libre examen, est un concept abscons, nul et non avenu.

Reste qu'il subsiste un socle : l'histoire de la laïcité, ses valeurs fondatrices, les piliers philosophiques sur lesquels elle s'appuie, des principes qui, à l'inverse des croyances religieuses, se discutent et se remettent en question. La pratique du libre examen est et restera une méthode qui permet d'échapper, toujours et à jamais, à l'emprise du dogme et des vérités établies. La liberté de conscience, de parole et d'expression fonde le principe de la séparation entre les Églises et l'État. Et ladite

séparation crée, à son tour, les conditions du vivre ensemble garantissant un traitement égal de tous au sein d'un État impartial.

Sont notamment abordés :

- La laïcité philosophique, un humanisme engagé
- Les valeurs de la laïcité
- La laïcité organisée, une mission de services au public
- L'organisation de la laïcité dans le monde
- Des services laïques ouverts à tous
- Les défis du futur

Et pour les amateurs d'histoire, une chronologie laïque qui, de 1831 à nos jours, montre la place et l'importance de la laïcité dans l'émancipation de l'homme dans notre société.



Ces éléments justifient pleinement l'existence de cet ouvrage, remis à jour dans cette nouvelle édition. Il s'adresse tant au néophyte qu'au laïque.

N'hésitez pas à vous le procurer et à l'offrir à vos amis, à votre jeunesse car la laïcité organisée est encore trop mal connue.

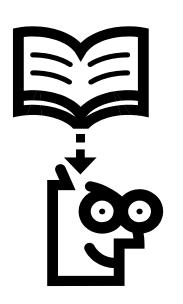
Notre maison a obtenu des éditions « Espaces de Liberté » d'être un point de vente de cet ouvrage. Il est donc disponible à notre maison au prix de 2,5 € l'exemplaire.

Yvan Nicaise

«La laïcité est la seule doctrine qui ne soit pas contraire à la liberté, car elle se confond avec la liberté»

Jean Jaurès

Lundis 30 avril et 30 mai : Cours d'italien à la Maison de la Laïcité



Animé par Madame Sophie MATHIEU, professeur à l'athénée provincial de Morlanwelz, il rassemble un nombre de participants réparti en deux groupes :

le premier se réunit de 17h00 à 18h30 ; le second, de 18h30 à 20h00.

Inscriptions

Sauf si des participants se désistent, de nouvelles inscriptions ne peuvent plus être prises en compte. Pour des informations complémentaires, vous pouvez vous adresser à Monsieur Diprima Tony au 064/44 76 67 ou au 0499/31 65 92.

En 1940, un Belge sur 1.500 risquait de développer un cancer de la peau. En 2012, un sur 75 ...

Le mélanome s'attrape suite à une trop forte exposition au soleil...



« Les Lundis du Préau » se portent bien D'abord un retour en arrière



Le lundi 19 mars, précédée d'un repas facultatif mais qui a rassemblé de nombreuses personnes heureuses de partager ce moment de « convivialité un rien gastronomique », la conférence de Freddy Guidé a rassemblé 35 participants. Elle fût appréciée autant par les photos projetées que par l'exposé et les commentaires retraçant ce périple de 800 km

à vélo le long du Rhin.

« Les lundis du Préau » continuent donc à proposer aux participants des activités variées qui contribuent à tisser des liens entre les participants mais aussi entre la Maison de la Laïcité et des personnes qui ne fréquentent pas nécessairement nos locaux lors de nos autres activités. Cette activité aide à sortir certaines d'entre elles de leur isolement.



Lundi 16 avril : de 14 h 15 à 16h 30 « Les Lundis du Préau »

Cet après-midi sera l'occasion d'une projection dont nous nous réservons d'annoncer le sujet, mais nous vous garantissons de passer des moments particulièrement gais.

N'hésitez pas à inviter vos connaissances, elles ne le regretteront pas ; nos activités sont ouvertes à tous.

Votre participation reste modique : 3 € pour l'activité et le goûter.

Yvan Nicaise



Réflexion sur le thème : Ne dit-on pas « la liberté des uns s'arrête là où commence celle des autres ! »

Le programme « street view » de navigation urbaine virtuelle réalisé dans plusieurs pays depuis maintenant quelques années par

une grande entreprise de moteur de recherche sur internet, ne cesse de susciter des réactions inquiétantes. A en lire l'actualité des pays dans lesquels ce service existe déjà (23 pays dont le Royaume-Uni, la République Tchèque, les Pays-Bas, l'Italie, la Suisse, le Portugal, l'Espagne, la France et la Belgique), des contestations de plus en plus fréquentes voient le jour.

D'après cette entreprise de moteur de recherche, le respect de la vie privée est pris au sérieux et ce système se conforme aux lois et aux normes en vigueur dans chaque pays. Street View propose uniquement des photos prises à partir de routes du domaine public, exactement comme si vous vous promeniez dans la rue. Des images de ce type sont disponibles dans un grand nombre de formats pour des villes du monde entier. Cette société de moteur de recherche a mis au point une technologie très sophistiquée permettant de flouter les visages et les plaques d'immatriculation. Celle-ci est utilisée dans toutes les images « Street View ». Par conséquent, si un visage reconnaissable (par exemple, celui d'un passant sur le trottoir) ou une plaque d'immatriculation lisible apparaît sur l'une des photos, ces éléments sont automatiquement floutés par leur technologie. Il serait alors impossible de vous identifier ainsi que votre véhicule. En résumé, à l'aide de ce programme informatique, n'importe quel internaute peut demander le floutage de certains éléments d'une image...

Néanmoins, ce système de banque de donnée soulève maintes interrogations quant à la préservation de la vie privée. L'internaute peut désormais visualiser les rues de certaines de nos villes belges et naviguer parmi elles grâce à l'enregistrement de vues panoramiques. Pour ma part, la collecte de ces images réalisée par des véhicules spécialement équipés de caméras, pose quelques problèmes.

En effet, d'après mes informations, la technologie utilisée par ces voitures, ne se contente pas de prendre des clichés numériques des espaces urbains mais



également capte et stocke des données personnelles circulant sur les réseaux non sécurisés des bornes *wifi*, en particulier des messages électroniques et des mots de passe. Je pense que cette opération est intolérable, puisqu'elle s'effectue à l'insu des personnes concernées.

Même si la législation sur la protection de la vie privée sur Internet oblige sans doute à flouter les visages, les plaques d'immatriculations et les façades de domiciles, il reste des zones d'ombre quant à l'utilisation de ce système notamment dans le cadre d'un travail de repérage d'éventuels cambrioleurs ou de stockage de ces données par des personnes malveillantes.

Si nous voulons protéger notre liberté, il me semble que nous devons rester attentifs aux modes d'utilisation de certaines technologies sans quoi nous serions peut-être un jour privé de cette liberté que nous chérissons tant : « la liberté de penser ! ».

François Devillers



Lundi 23 avril à 12h00 Notre repas du mois



Bienvenue à partir de midi Service entre 12 et 13 heures

MENU Tagliatelles aux scampis

Charlotte aux fruits rouges

Café

12 €

Réservation jusqu'au jeudi 19 avril

Téléphone : 064/44 23 26 Mail : laicite.mlz@skynet.be

Bienvenue à tous



Mieux comprendre le Droit des conflits armés et la Justice pénale internationale (suite)

Cet article sera consacré au Droit dit « de Genève ». L'historique dressé dans l'édition précédente montrait que l'évolution du Droit international humanitaire (DIH) était intimement liée au sort réservé aux personnes ne participant pas, ou plus, aux hostilités. Les quelques principes qui s'en sont dégagés et que l'on retrouve dans les quatre Conventions de Genève (CG) sont limpides. La personne curieuse peut sans aucune difficulté se lancer dans une lecture de ces Conventions, dont le contenu – objet de notre première partie – est clair et peut même parfois s'avérer surprenant : saviez-vous qu'un pays détenant des prisonniers de guerre est tenu de leur verser lui-même leur solde habituelle de personnel militaire ? Evidemment, ces principes de substance du droit de Genève se heurtent souvent à une réalité bien moins sympathique. Avant de les appliquer, il s'agit en effet de se demander qui peut ou ne peut pas être considéré comme participant aux hostilités. Les conflagrations contemporaines ont souligné les difficultés criantes soulevées par cette question de la définition du statut d'une personne, nous verrons pourquoi dans la seconde partie de ce texte.

Quelques principes de substance du Droit de Genève

Le Droit de Genève est d'abord et avant tout une question de personnes. Si l'on reprend le titre des quatre Conventions de Genève, on observe en effet qu'elles concernent l'amélioration du sort des blessés et des malades dans les forces armées en campagne (CG I) et des forces armées sur mer (CG II), des prisonniers de guerre (CG III) et, enfin, des personnes civiles (CG IV).

Pour ces quatre Conventions, une partie des personnes protégées répond à des critères identiques. Tout d'abord, elles ne participent pas directement aux hostilités, soit qu'elles faisaient partie des forces armées et ont déposé les armes ou ont été mises hors de combat par maladie, blessure, détention ou pour tout autre cause, soit qu'elles étaient civiles. Ensuite, elles sont sous l'emprise – par détention, ou simplement parce qu'elles se situent sur un territoire occupé – d'une partie à un conflit. La protection octroyée à ces personnes peut être résumée en quelques mesures, qui renvoient aux droits fondamentaux de la personne. Ainsi, les blessés et malades ont le droit d'être secourus et soignés et toute personne au pouvoir de l'ennemi a droit à un traitement humain et sans discrimination, des droits considérés comme intangibles et inaliénables. Cette



substance commune aux quatre Conventions est textuellement coulée à l'article 3 commun à celles-ci et qu'il n'est jamais vain de rappeler.

Ensuite viennent les spécificités. Si n'importe quelle personne ne participant pas aux hostilités peut prétendre à la protection établie à l'article 3 commun aux CG, seuls des combattants — et uniquement dans le cadre d'un conflit armé international, nous reviendrons sur cette notion centrale en DIH — peuvent bénéficier du statut de prisonnier de guerre.

Ainsi, sont réputés être des combattants : les membres des forces armées, les corps de milice ou de volontaires, les mouvements de résistance ou une population qui se soulève à l'approche de l'ennemi. Ils bénéficient ainsi, en cas de capture, du statut de prisonnier de guerre et à la très large protection offerte par la CG III. En quelques mots, les prisonniers de guerre, du début à la fin de leur captivité – y compris lorsque la fin de cette captivité intervient longtemps après le conflit - devront être entretenus par la Puissance détentrice, rémunérés pour leur travail, dispensés de travailler pour la Puissance détentrice s'ils ne le souhaitent pas, conserver tous leurs effets personnels, conserver les liens de hiérarchie entre eux au sein du camp, mis immédiatement hors de toute zone présentant un danger de par la proximité des combats, nourris en quantité, qualité et variété, y compris selon leur régime spécifique le cas échéant, disposer de tabac, d'un office religieux, de correspondance, d'activités intellectuelles, éducatives, récréatives et sportives, etc. Loin de nous l'idée d'affirmer qu'un camp de prisonniers de guerre soit comparable à une sinécure. Toutefois, le lecteur doit bien comprendre que la logique du camp de prisonniers de guerre n'est pas une logique répressive ou de punition pour des personnes ayant légitimement exercé une activité de combat. Bien que le terme prisonnier puisse renvoyer, logiquement, au terme prison, et donc à des personnes purgeant une peine, il n'en est donc ici rien. La protection aux civils tombés entre les mains de l'ennemi est, quant à elle, similaire.

Civils ou combattants, rien entre les deux ?

Et Guantanamo dans tout ça ? Et les prisons secrètes de la CIA dans tout cela ? Voici une question sensible s'il en est, et la réponse à cette question ne plaira pas à tout le monde. Si l'on suit la logique exposée ci-dessus, qui pourrait en effet contester que la place des insurgés irakiens, ou des Talibans, capturés par les Etats-Unis soit dans un camp de prisonnier de guerre ? Ces personnes ne sont-elles pas des combattants dans des conflits armés internationaux ? Ces interrogations renvoient aux incertitudes auxquelles font face les juristes depuis plusieurs années, voire depuis la ratification même des Conventions de Genève.



Le DIH retient qu'il existe, dans les conflits armés, deux grands types de personnes : les civils et les combattants. Ces deux catégories sont mutuellement exclusives, de sorte que, théoriquement, une personne est soit civile, et protégée en tant que telle, soit combattante, et protégée en tant que telle, y compris par un statut de prisonnier de guerre si elle tombe au pouvoir de l'ennemi. Toutefois, au cours des dernières années, l'incertitude, voire parfois la confusion, ont frappé cette idée d'exclusion stricte entre les catégories de civil et de combattant. Les raisons en sont multiples. En ce qui concerne le statut même des personnes, la principale d'entre elle est simple à comprendre : il s'agit de la multiplication de situations dans lesquelles les acteurs armés ne se distinguent pas volontairement ou non – de la population civile. Les combattants, d'après la CG III, sont en effet supposés avoir à leur tête une personne responsable, porter un signe distinctif et reconnaissable à distance, de même que porter ouvertement leurs armes et, enfin, se conformer, dans leurs opérations, aux lois et coutumes de la guerre. Dans la « guerre contre le terrorisme », difficile d'imaginer que l'ennemi se conforme au DIH, porte ouvertement ses armes et son affiliation. Sont-ils pour autant des civils?

Sur base de cette question, les Etats-Unis, jamais en manque d'imagination cynique, ont considéré qu'une nouvelle catégorie apparaissait *de facto*, celle des « combattants illégaux », qui ne disposeraient ni des droits propres aux civils, puisqu'ils participent directement aux hostilités, ni à celui des combattants, puisque leur combat n'est pas légitime, et qu'ils ne se conforment à aucune des conditions énoncées ci-dessus. Que l'on ne s'y trompe pas, cette interprétation de la distinction entre civils et combattants n'est non seulement pas conforme au droit, qui spécifie qu'en cas de doute, une personne sera toujours réputée civile jusqu'à ce qu'un tribunal régulièrement constitué en décide autrement, elle est également dangereuse pour la protection traditionnelle des civils et des combattants, sans même parler du sort bien connu réservé à ces « combattants illégaux ».

Finalement, la question des combattants illégaux a eu un seul mérite, celui de lancer un débat sur les catégories de personnes en DIH, et particulièrement sur la problématique de personnes civiles qui, pour un temps, participent directement aux hostilités, une question transversale à l'ensemble du DIH. Nous aurons en effet l'occasion de revenir sur les conséquences, et la signification de cette participation directe aux hostilités, dans notre prochain numéro, consacré au Droit de La Haye, le droit relatif à la conduite des hostilités.

Gilles Biaumet



Du mardi 15 mai au jeudi 24 mai : venez construire la ville de votre choix en faisant vivre le système démocratique belge.

Un jeu vidéo sur écran tactile appelé Expli-City vous attend

A l'approche des élections communales et provinciales de 2012, nous pensons qu'il était nécessaire d'éclairer le concept de démocratie, ses valeurs, son mode de fonctionnement, sa déclinaison en Belgique, et de mettre l'accent sur son caractère participatif. Car la démocratie implique la participation citoyenne et le fait que chacun puisse donner son avis pour construire ensemble une commune, une région, un pays.

Un jeu pour adolescents et adultes qui ne demande aucune connaissance informatique

Ce jeu se présente sous la forme d'une ville imaginaire dont les quartiers animés expliquent le système démocratique belge avec amusement et simplicité.

Chaque participant construit sa ville ou se balade dans les divers quartiers et aborde des thématiques précises : la Place des Lois explique la séparation des pouvoirs, la Rue du Temps raconte l'évolution du droit de vote, la Place Dédale aborde les différents niveaux de pouvoirs. Vous constituez des partis politiques et leur programme, ... Des quizz ont également été placés à différents endroits pour que le joueur puisse tester ses connaissances et tenter de devenir un Maîtrecitoyen.

Ce jeu sérieux (serious game) est diffusé en collaboration avec les 65 Maisons de la Laïcité. Les écrans tactiles ainsi que les animateurs sont itinérants, et offrent des sessions de jeu accompagnées.

Nombre de joueurs : de 4 à 10 en individuel ou de 4 à 18 par groupes de deux.

Après Charleroi et Namur, ce jeu s'installe dans notre maison

Horaire des sessions : de 9h à 12h et de 13h30 à 16h30

en soirée de 18h à 21h si demande

Dates: 15 mai après midi; 16, 21, 22, 23, 24 mai: matinée et après-midi.

Participation gratuite.

Inscrivez-vous à notre maison seul, en groupe ou en famille pour réserver les écrans.

Bonne découverte et bon amusement Yvan Nicaise



Jeudi 29 avril : atelier d'art floral Le printemps nous inspire !



Le printemps est l'occasion de nous inspirer des fleurs qui réapparaissent.

Chaque saison, même si chaque année la nature semble pareille, notre créativité nous conduira à imaginer d'autres montages pour notre seul plaisir.

Les heures restent inchangées : de 10 à 12 heures et de 13h30 à 16 heures selon le groupe.

Et comme toujours : ne pas oublier le petit matériel (clous, sécateur, ciseaux, couteau).

La participation aux frais est fixée à 12 € et comprend les fleurs, le matériel de décoration et le petit café.

Afin de permettre l'achat préalable des fleurs, nous vous demandons de vous inscrire à la Maison de la Laïcité : 064/44.23.26.

Marie-Christine Cuchet



Pour information, les dates de l'atelier d'art floral prévues pour le mois de mai sont fixées aux 10 et 31 mai 2012





Du 15 au 24 mai : la démocratie au bout du doigt!

Un jeu vidéo sur écran tactile appelé Expli-City vous attend à la maison de la Laïcité de Morlanwelz



Information en page 22

LE COURRIER LAÏQUE

Editeur responsable et mise en page : Yvan Nicaise

Couverture: Bertrand Aquila

